

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Commune de Fagnières

SEANCE DU 13 MARS 2018

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
10	7	7 + 1 pouvoir

Date de convocation
07 mars 2018

Date d'affichage
07 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil d'administration du CCAS dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'**Alain BIAUX**, Président.

Présents : **Alain BIAUX, Chantal LE LAY, Siva MOUROUGANE, Jean-Claude PEROT, Danièle PERTHUISON, Evelyne RADZIETA, Marie-Dominique SCHUESTER.**

Absents : **Marysa DOMY, Noémie GIROD.**

Représentés : **Chantal MAYET par Jean-Claude PEROT.**

Objet : **BILAN DES AIDES FINANCIÈRES ACCORDÉES EN 2017**

N° de délibération : **2018_03_13_05**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Fagnières a :

- Contractualisé avec le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Châlons-en-Champagne pour les repas à domicile et l'épicerie sociale ;
- Délibéré pour l'aide financière à caractère funéraire.

Il vous est présenté en annexe le bilan quantitatif et financier de ces aides.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

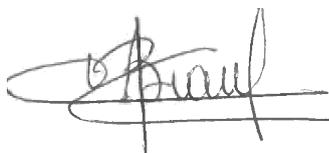
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI l'exposé qui précède,

PREND ACTE des aides sociales versées en 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président, Alain BIAUX



Alain BIAUX